

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 juillet 2020**

L'an deux mil vingt, le deux du mois de juillet à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle culturelle, en session ordinaire et selon les directives de l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 portant continuité des services publics locaux dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, sous la présidence de Monsieur Benjamin BEYSSAC, Maire.

Etaient présents : M. BEYSSAC Benjamin, M. AUCHÉ Vincent, Mme BONNIN Sylvie, M. BRESSAND Pascal, Mme DESRUES Francisca, Mme JOSEPH Martine, M. MALLET Franck, M. CAILLÉ Christophe, Mme PERTHUIS Sophie, M. KOJÉOU Pascal, Mme BINEY Katia, M. LECLAIR Rémy, conseillers municipaux.

Procurations : Mme Catherine GASTÉ donne procuration à Mme Sylvie BONNIN.

Absents excusés : M. Jean-Luc FABLET, Mme Laetitia HOOGE.

Absents non excusés : néant

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 13

Mme Sylvie BONNIN a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil municipal : 26 juin 2020.

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES POUR L'ANNEE 2020

Plusieurs demandes de subventions ont été adressées à la commune. Après études de celles-ci en commission finances du 24 juin 2020, il a été décidé de maintenir le niveau des subventions afin de soutenir fortement les associations en ce contexte COVID. Monsieur le Maire propose de fixer comme suit le montant des subventions pour l'année 2020 :

1° Associations locales	
Société des chasseurs de Nogent-le-Phaye	450.00 €
Football club de Nogent-le-Phaye	3 000.00 €
Les Archets du Phaye	750.00 €
FNACA Nogent-le-Phaye	150.00 €
Club du Sourire, club du 3 ^{ème} âge de Nogent-le-Phaye	375.00 €
Amicale de Nogent-le-Phaye	500.00 €
ASSPEN	800.00 €
Comité des Fêtes de Nogent-le-Phaye	1 500.00 €
La Boule du Phaye	150.00 €
Les Amis des Hameau des Fées	150.00 €
Initiation pêche du Phaye	500.00 €
2° Autres associations :	
Jeune Sapeur-Pompier	500.00 €
Prévention routière	100.00 €
Ecole de musique de Sours	750.00 €
Caisse des Ecoles	1 000.00 €
Aides personnes privées non affectées	500.00 €

Soit un total général de subventions au titre de l'année 2020 de 11 175.00 €.

Vu l'article L. 2541-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide à l'unanimité** :

- d'attribuer les subventions communales aux associations précitées conformément au tableau ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux versements de ces subventions. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2020.

Fait et délibéré le 2 juillet 2020,
 Pour extrait certifié conforme
 Le Maire,
 M. Benjamin BEYSSAC.

Certifié exécutoire compte tenu de
 La transmission en Préfecture le : 09/07/2020
 La publication le : 09/07/2020
 Le Maire :

